

P François

Président

G Vidal-Trécan

VP enseignement

L Moret

VP A enseignement

Bastuji-Garin

VP Recherche

F Chauvin

VPA Recherche

D Bertrand

VP Hôpital

P Auquier

VP A Hôpital

F Richard

Sécrétaire général

A Duclos

Trésorier

T Lavigne

Trésorier adjoint



Compte-Rendu de l'Assemblée générale du CUESP du 18 mai 2016, Paris

1) Bilan moral et perspectives (P François)

http://www.cuesp.fr/images/pdf/cr/1_Rapport_Moral_160518

Le conseil d'administration du CUESP s'est réuni à 3 reprises, le bureau une fois. Un conseil pédagogique national du DES de Santé publique a été mis en place et s'est réuni à trois reprises. Ce conseil est constitué de représentants du CUESP, du CIMES et du CLISP. La réforme du DES a avancé (cf. point 3). Le séminaire national des internes de santé publique s'est tenu sur Lille en avril 2016. Les ouvrages du CUESP (santé publique et LCA de Masson) se portent bien. Le site internet du CUESP fonctionne depuis janvier 2016 (<http://www.cuesp.fr>). En terme de projets et perspectives : il reste à finaliser la réforme du DES de santé publique. Au niveau des ouvrages, l'abrégé des collèges Masson de santé publique va être révisé pour une 4^{ème} édition sous la coordination de T Lavigne. Un nouvel ouvrage de fiches de synthèse santé publique va être préparé pour Masson (coordination T Lavigne). Il est actuellement discuté avec les éditions Ellipse de la préparation d'un nouvel ouvrage de dossiers LCA sous la coordination de C Binquet, J Berbis et M Dramé.

Le bilan moral est adopté à l'unanimité.

2) Bilan financier (A Duclos) http://www.cuesp.fr/images/pdf/cr/2_Bilan_financier_160518

Entre 2015 et 2016, les recettes ont été de 6513,62 euros (4190 euros de cotisation et 2323,62 euros de droits d'auteurs) et les dépenses de 2621 euros. Pour 2016, A Duclos a déjà reçu 39 cotisations avant relance.

Un débat s'est ouvert sur la création d'un troisième type de cotisation moins cher pour les professionnels de santé publique non enseignants titulaires. Une nouvelle grille de cotisation est proposée : 60 euros pour les PU, 35 pour les MCU et 15 euros pour les autres cotisants.

Le bilan financier et la nouvelle grille de tarification ont été adoptés à l'unanimité.

Il a par ailleurs été discuté de la possibilité de rembourser les frais de déplacements des personnes qui participent aux activités du collège. Cette possibilité existe déjà pour les membres du CA et pourrait être élargie aux représentants CUESP du conseil pédagogique national du DES et aux frais non couverts des membres de la sous-section 46.01 du CNU.

3) La réforme du troisième cycle : DES de santé publique (P François)

http://www.cuesp.fr/images/pdf/cr/3_Reforme_troiseme_cycle_160518

Cette réforme doit être mise en place à la rentrée 2017. Elle s'est accompagnée d'une suppression des DESC et d'une refonte des DES. Le cursus des DES sera structuré en 3 phases : une phase socle (1 an), une phase d'approfondissement (2 ans) et une phase de mise en situation (1 an) avec des stages niveaux 1, 2 et 3 et une évaluation pour chacune de ces phases.

Le conseil pédagogique a élaboré une « matrice » du DES de santé publique qui a été envoyée au ministère en mars. Parmi les propositions du conseil figure une option « administration de la santé » en partenariat avec l'EHESP. Nous proposons aussi que les internes de santé publique aient accès 3 ou 4 formations spécialisées transversales (FST = sous-spécialité commune à plusieurs DES) : Hygiène (dossier géré pour le CUESP par P Astagneau), Addictologie (AL Le Faou), Pharmacologie médicale et peut être la nutrition. Différents groupes de travail ont été créés pour la mise en place de ce DES au sein du conseil national pédagogique du DES de santé publique. Le conseil attend le retour du ministère pour modifier la matrice du DES si nécessaire. Il faudra aussi finaliser les objectifs pédagogiques, organiser l'accès aux formations théoriques, définir les critères d'agrément pour les stages niveau 1, 2 ou 3, organiser l'option « administration de la santé » et les FST en lien avec les autres DES.

4) Conférence des PCME et Santé Publique, Quelle relation ? (Alain Vergnenègre)

http://www.cuesp.fr/images/pdf/cr/4_Conference_presidents_CME_160518

A Vergnenègre, Président de CME au CHU de Limoges nous a exposé l'apport des professionnels de santé publique au sein des CME et de la conférence des PCME. La conférence des PCME sert à amender les textes de loi, intervient dans la discussion sur le financement, l'organisation de la gouvernance, les négociations sur les statuts en partenariat avec d'autres conférences, sur l'organisation de la recherche médicale hospitalière, à faire évoluer en lien avec la conférence des doyens le statut des hospitalo-universitaires (une assise se tiendra cette année sur ces thématique), à proposer des nouvelles modalités de recherche en soins. Dans cette dernière conférence, il n'y a qu'un seul représentant de la section 46. Or, avoir des représentants de notre discipline permet d'expliquer l'importance et l'apport de notre discipline, et le rôle majeur de la santé publique dans des questions actuellement posées en particulier par la création des GHT, sur les parcours de soins, la coordination, l'évaluation des soins primaires, les actions de prévention ou d'éducation, la recherche autour des parcours de soins, ...

5) Création d'un Institut pour la Qualité et la Sécurité des soins (IQS) (Philippe Michel).

http://www.cuesp.fr/images/pdf/cr/5_InstitutQualit_Scurit.pdf

P Michel nous a présenté l'IQS. L'IQS est une nouvelle société savante transversale, née d'un besoin exprimé d'une approche transdisciplinaire, scientifique, universitaire et experte associant professionnels et usagers. Depuis sa mise en place, l'IQS a créé un conseil d'administration, s'est impliqué dans la revue « Risques et qualité », a recensé les sources de données existantes, les formations existantes, a diffusé le curriculum OMS, guide pédagogique pour la sécurité des patients en version française, a organisé un séminaire recherche en octobre 2015.

Elle organise une journée formation le 24 juin 2016 et une journée recherche ouverte à tous le 23 juin 2016. **Site internet** (<http://iqs-sante.fr/>)

6) Le point sur le CNU (P Auquier).

La sous-section 46.01 du CNU a été renouvelée en partie cette année. Ses représentants actuels sont V Gardette, P Fabro, G Vidal-Trécan, A Triadou, A Hautemanière et M Gignon pour les rang B, S Bastuji-Garin, AM Schott, PM Preux, P François, D Jolly et P Auquier pour les rangs A. P Auquier a été élu président de la sous-section. Le CNU a travaillé à la révision des règles de fonctionnement de la sous-section en termes de promotion, nomination et évaluation des demandes de PEDR. Des documents ont été rédigés pour l'évaluation des candidats qui se présentent au pré-CNU ou au CNU afin d'harmoniser les évaluations. Il a été demandé à ces candidats de remplir une fiche d'auto-évaluation sur leurs activités (enseignement, recherche, hospitalières). Pour 2017, les règles retenues par notre sous-section de CNU seront : pour les candidats MCU-PH : avoir au moins 6 publications dont 4 en position significative (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, avant-dernier ou dernier auteur) et un score SIGAPS > 100 ; pour les candidats PU-PH : au moins 15 publications dont 8 en position significative et un score SIGAPS > 400. L'analyse sera réalisée en fonction de l'ancienneté du candidat, de son environnement, de la dynamique des 5 dernières années

et pourra être pondérée au regard d'un investissement notoire dans une activité d'enseignement.

Le CNU s'est réuni les 13 et 14 avril pour auditionner 7 pré-CNU et les candidats en vue de leur inscription sur la liste d'aptitude. De plus, il a examiné deux demandes de poste PHU et 3 demandes de poste d'enseignants associés. Concernant les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude, un candidat a été rejeté, 6 ont été reçus (un pour le concours MCU-PH : M Herr, 5 pour le concours PU-PH : L Boyer, F Canoui-Poitrine, L Guittet, B Marin, F Richard). Les demandes de promotions seront examinées les 29 et 30 juin. Elles concernent 5 demandes de promotion PU-CE2, 10 PU-CE1, 11 PU 1C, 1 MCU-HC, 3 MCU 1C et 8 demandes de PERD. Il y aura également une audition pré-CNU. Des règles seront édictées pour les demandes de promotion et de PEDR pour la session 2017.

Tous les documents relatifs aux demandes de nomination, promotion seront mis en ligne progressivement sur le site du CNU (<http://www.cpcnu.fr/web/sous-section-4601>) d'ici l'année prochaine.

7) L'indicateur SIAPS (Virginie Gardette)

http://www.cuesp.fr/images/pdf/cr/7_Score_SIAPS

Virginie Gardette a fait un point sur le nouvel indicateur SIAPS, apparu cette année à l'initiative de la faculté de médecine de Lille. Cet indicateur dont l'objectif est d'évaluer les fonctions d'enseignement, a été utilisé par plusieurs facultés (Lille, Nîmes, Reims, ...) et retenu par plusieurs sous-sections de CNU, dont la 46.01 à titre exploratoire. SIAPS se présente sous la forme d'une grille Excel (http://www.cuesp.fr/images/pdf/cr/SIAPS_Grille-2016) à remplir à l'aide d'une notice explicative (http://www.cuesp.fr/images/pdf/cr/SIAPS_notice_2016). Ce score évalue trois dimensions : 1) charge d'enseignement, 2) formation pédagogique, 3) activités pédagogiques et services rendus. Au sein de la faculté de médecine de Lille (toutes disciplines confondues) le score moyen SIAPS était d'environ 200 points pour les candidats MCU et d'environ 400 pour les candidats PU (information transmise par E Chazard). Au sein de notre CNU, ce score était réparti de 150 à 450 pour les candidats MCU et de 200 à 2300 pour les candidats PU. En termes de retour d'expérience, ce score a le mérite d'exister, il permet une évaluation standardisée des activités d'enseignement. Il existe encore des questions en suspens et des possibilités d'évolution de ce score. Il présente par ailleurs des limites : son côté déclaratif, la durée de l'historique, le côté arbitraire des pondérations actuelles et un périmètre incomplet des activités évaluées.

8) Voyage au pays de la publimétrie

8.1) Indices publimétriques : avantages et limites (Mustapha Dramé)

http://www.cuesp.fr/images/pdf/cr/8_Indices_publimetriques

M Dramé nous a fait un point sur différents indices publimétriques tels que l'Impact Factor, l'indice H, score SIGAPS, indice d'immédiateté, la demi vie de citation, l'eigenfactor score, article influence score, h-index, g-index en termes de méthode de calcul, interprétation, avantages et limites. En conclusion, aucun indice n'était parfait, tous présentent des avantages et des limites et leur utilisation est à adapter en fonction de l'objectif visé.

8.2) Les courbes de publimétrie SIGAPS (A Duclos)

http://www.cuesp.fr/images/pdf/cr/9_Courbes_publimetrie_SIGAPS.pdf

A Duclos nous a présenté un travail réalisé sur les données SIGAPS du CHRU de Lyon représentées par des courbes de publimétrie. L'objectif de cette étude était d'analyser la performance du chercheur au cours de sa carrière en étudiant la relation entre son expérience et sa production scientifique évaluée par le score SIGAPS. Des différences de courbes de production étaient retrouvées entre les cohortes de naissance et les disciplines ; les cohortes de naissance récentes publiant davantage que celles plus anciennes et certaines disciplines ayant une production scientifique plus importante que d'autres. Il existait des variations selon les statuts.

Après s'être assuré qu'il n'y avait pas de questions diverses, la séance a été levée.